

Le FPI First Capital accuse réception d'une demande de convocation d'assemblée présentée par des porteurs de parts

Toronto (Ontario) (le 13 décembre 2022) – Le FPI First Capital (« First Capital » ou le « FPI ») (TSX : FCR.UN) a annoncé aujourd'hui que son conseil des fiduciaires (le « conseil ») a reçu, le 12 décembre 2022, de la part de porteurs de parts, une demande exigeant de First Capital la convocation d'une assemblée extraordinaire de ses porteurs de parts aux fins de l'élection de quatre nouveaux fiduciaires.

Les porteurs de parts qui ont présenté la demande, soit Sandpiper et Artis REIT, ont informé First Capital qu'ils sont porteurs d'au moins cinq pour cent (5 %) des droits de vote rattachés à l'ensemble des parts en circulation de First Capital.

Le conseil étudie la demande avec le concours de ses conseillers professionnels et donnera sa réponse en temps utile. Dans l'intervalle, les porteurs de parts de First Capital n'ont aucune mesure à prendre.

Conseillers

Kingsdale Advisors agit à titre de conseiller stratégique pour les porteurs de parts de First Capital. Gagnier Communications est le conseiller en communications de First Capital. Le cabinet Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique du conseil des fiduciaires. RBC Marchés des Capitaux est le conseiller financier de First Capital.

À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)

First Capital est propriétaire, gestionnaire et développeur de centres commerciaux à ciel ouvert dont le locataire majeur est un supermarché situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives et de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Les déclarations prospectives ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First Capital et sont assujetties à des risques et à des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les suivants : la conjoncture économique générale; les difficultés financières de locataires et les cas de défaut et les faillites; l'augmentation des charges d'exploitation, des impôts fonciers et des impôts sur le bénéfice; la capacité de First Capital à maintenir le niveau d'occupation et à louer ou à relouer les locaux aux taux de location actuels ou prévus; les activités de développement, d'intensification et d'acquisition; le développement, les ventes et la location résidentiels; les risques liés aux coentreprises; les obligations et les coûts de conformité en matière d'environnement ainsi que les pertes non assurées; en plus des risques et incertitudes liés à l'incidence de la pandémie en cours, d'épidémies ou d'autres éclosions sur First Capital, qui sont décrits à la rubrique « Risques et incertitudes – Pandémie, épidémie ou nouvelles éclosions » du rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les déclarations prospectives sont également exposées aux risques et incertitudes mentionnés dans le rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans sa plus récente notice annuelle. Le lecteur ne doit donc pas s'en remettre sans réserve à ces déclarations prospectives. First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou

à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, sauf tel qu'il est requis selon les lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont formulées à la date des présentes et sont faites sous réserve de la présente mise en garde.

Pour de plus amples renseignements :

Dan Gagnier
Gagnier Communications
+1 646-569-5897
FirstCapital@gagnierfc.com

www.fcr.ca
TSX : FCR.UN